

Procédure inscription en section EURO :

Les demandes d'entrée en section EURO se font lors de l'inscription en classe de 2^{nde}.

Pour toute demande, les responsables légaux doivent fournir les documents suivants :

- une lettre de motivation, rédigée par l'élève dans la langue étrangère choisie,
- Les trois bulletins scolaires de la classe de 3^{ième}
- La fiche administrative complétée.

Une commission se réunira pour étudier l'ensemble des demandes. Les places en sections européennes sont contingentées.

Le lycée informera les familles de la décision de la commission par mail.

Le Proviseur



Marc FLECHER

Sections européennes proposées à la rentrée prochaine :

- Anglais / Mathématiques
- Anglais / Sciences physiques
- Allemand / Mathématiques
- Espagnol / Histoire-Géographie